

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CE296

présenté par

M. Meizonnet, M. Amblard, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Tivoli, M. Weber, M. Loubet,
M. Rivière, M. Patrice Martin, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Engrand, Mme Laporte,
M. Gabarron, M. Golliot et Mme Grangier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.